



AUTOCONTROLE DES INSTALLATIONS DE GAZ

Les nouveautés du référentiel AFG applicables au 1^{er} juin 2016 sont incluses dans cette fiche d'autocontrôle.

La précédente version 01/2012 de la fiche visa qualité peut également être présentée au cours des contrôles de suivi de l'appellation PG

La réponse doit être	Installation	
	Partie neuve	Partie existante
	sinon anomalie	sinon anomalie

Professionnel du Gaz

GAZ NATUREL - GAZ PROPANE

TUYAUTERIE FIXE

SANS OBJET ■

Respect de l'utilisation des matériaux : cuivre, acier, Pe enterré à l'extérieur, plomb (uniquement en gaz naturel sur la partie existante de l'installation), tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable.

Oui A2 A2

L'espace annulaire à la pénétration dans le logement est obturé.

Oui A1 A1

Assemblages réalisés par filetage (sauf cas autorisés).

Non A2

Tubes cuivre assemblés par piquage direct.

Non A2

Tubes cuivre assemblés par brasage avec raccords du commerce (té, manchon, réduction, bouchon) ; assemblage mâle et femelle respectés.

Oui A1

Rappel :

Pour l'assemblage de tubes de cuivre par sertissage, le professionnel doit impérativement utiliser le matériel, l'outillage et les accessoires homologués. De plus, les exigences du cahier des charges CCH AFG 2004-02 commes celles du fabricant de raccords doivent également être respectées.

ORGANE DE COUPURE

SANS OBJET ■

Si un second organe de coupure est nécessaire (distance > 20 m en immeuble individuel, distance > 1/2 palier et tige après compteur en immeuble collectif), il est accessible et manœuvrable.

Oui A1 A1

Tout robinet est adapté à la pression de service (si GPL distribué par récipient, soit un robinet marqué GPL 20 bars, soit un robinet MOP 5 ou MOP 5-20 associé à un limiteur de pression).

Oui DGI DGI

Si GPL en citerne : - Le détendeur moyenne pression est présent ;

Oui DGI DGI

- Le limiteur de pression en sortie de citerne (ou second détendeur) est présent.

Oui A2 A2

ROBINET DE COMMANDE D'APPAREIL

SANS OBJET ■

Présence pour chaque appareil en place d'un robinet de commande adapté, accessible et manœuvrable.

Oui A2 A1

En l'absence de l'appareil, le robinet de commande d'appareil (ou la tuyauterie en attente) est obturé par un bouchon vissé (ventilation néanmoins obligatoire pour le robinet de commande d'appareil).

Oui A2 A2

Pour GPL, présence pour chaque appareil d'un robinet adapté à la pression de service et/ou d'un détendeur déclencheur.

Oui A2 A2

NOUVEAU POINT DE CONTRÔLE : au moins un robinet de commande d'un appareil alimenté en gaz de réseau est muni d'un about porte caoutchouc non démontable.

Non DGI DGI

ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION

SANS OBJET ■

L'installation présente une étanchéité apparente

Oui DGI DGI

Rappel : caractéristiques des essais d'étanchéité

Nature du gaz distribué	Pression de service (p)	Pression d'essai ($\pm 10\%$)	Caractéristiques du manomètre			Temps de stabilisation	Durée minimale de l'essai
			Type	Résolution	Plage de pression		
Gaz distribué en réseau	p \leq 50 mbar	p	Colonne d'eau ou métallique	1 mbar	0-60 mbar	0	10 minutes
	50 < p \leq 400 mbar	p	Métallique	10 mbar	0-600 mbar	15 minutes	10 minutes
	p > 400 mbar	400 mbar (ou p)	Métallique	10 mbar	0-600 mbar	15 minutes	10 minutes
Hydrocarbures liquéfiés distribués par récipient(s)	p = 1.5 bar	3 bar	Métallique	0.1 bar	0-4 bar	0	10 minutes



Rappel : dimensions des entrées d'air

Type d'évacuation	Type d'amenée d'air	
	Amenée d'air directe	Amenée d'air indirecte
Sortie d'air par conduit vertical dans l'habitat existant sans intervention sur l'enveloppe (tirage naturel ou extraction mécanique)	Si $P_u \leq 25 \text{ kW}$: $S = 50 \text{ cm}^2$ Si $25 \text{ kW} < P_u \leq 35 \text{ kW}$: $S = 70 \text{ cm}^2$ Si $35 \text{ kW} < P_u \leq 50 \text{ kW}$: $S = 100 \text{ cm}^2$ Si $50 \text{ kW} < P_u \leq 70 \text{ kW}$: $S = 150 \text{ cm}^2$	
Sortie d'air directe dans l'habitat existant sans intervention sur l'enveloppe	Si $P_u \leq 35 \text{ kW}$: $S = 100 \text{ cm}^2$ Si $35 \text{ kW} < P_u \leq 70 \text{ kW}$: $S = 150 \text{ cm}^2$	Interdit
Sortie d'air par conduit vertical à tirage naturel après réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment	Fortement déconseillée	$M \geq 6.2 P_u$ Et $M \geq 90$
Sortie d'air par extraction mécanique (VMC ou VMC gaz)	INTERDIT	$M \geq 3.1 P_u$ Et $M \geq 45$

Pu est la somme des puissances utiles des appareils gaz raccordés, exprimée en kW.

M correspond à la somme des modules des entrées d'air, exprimée en m^3/h .

APPAREIL NON RACCORDÉ SEUL

Sortie d'air directe de 100 cm^2 de passage libre et bord supérieur de la grille situé à 1.80 m au-dessus du sol minimumOui A2 A1

- Amenée d'air **directe obligatoire** de 100 cm^2 minimum et haut de grille à 0.30 m maximum (ou 1 m 50 sous réserve que la distance entre la partie supérieure de l'orifice d'amenée d'air et la partie supérieure de l'orifice de sortie d'air soit d'au moins 1 m 50) ;
- Amenée d'air indirecte interdite ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

OU

Sortie d'air par conduit vertical de 100 cm^2 minimum et situé à 1.80 m au-dessus du sol minimumOui A2 A1

- Amenée d'air directe (sans limitation de hauteur) ou indirecte (passage de transit sous porte pour la circulation d'air) ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

APPAREIL RACCORDÉ SEUL (COUPE TIRAGE À UNE HAUTEUR QUELCONQUE)

Il n'y a pas lieu de créer une sortie d'air supplémentaire.

Oui A2 A2

- Amenée d'air directe (sans limitation de hauteur) ou indirecte (passage de transit sous porte pour la circulation d'air) ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

APPAREIL NON RACCORDÉ + APPAREIL RACCORDÉ

Sortie d'air directe de 100 cm^2 de passage libre et bord supérieur de la grille situé à 1.80 m au-dessus du sol minimumOui A2 A1

- Dans le cas d'un coupe-tirage d'appareil situé à moins de 1.80 m au-dessus du sol ou en présence d'un appareil sans coupe-tirage ;
- Amenée d'air directe obligatoire de 100 cm^2 minimum et haut de grille à 0.30 m maximum (ou 1 m 50 sous réserve que la distance entre la partie supérieure de l'orifice d'amenée d'air et la partie supérieure de l'orifice de sortie d'air soit d'au moins 1 m 50) ;
- Amenée d'air **indirecte interdite** ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

OU

Sortie d'air par conduit vertical de 100 cm^2 minimum et situé à 1.80 m au-dessus du sol minimumOui A2 A1

- Dans le cas d'un coupe-tirage d'appareil situé à moins de 1.80 m au-dessus du sol ou en présence d'un appareil sans coupe-tirage ;
- Amenée d'air directe ou indirecte (privilégier l'amenée d'air indirecte) ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

OU

Le coupe tirage est situé à 1.80 m au dessus du sol minimum, donc il sert de sortie d'air

Oui A2 A1

- Amenée d'air directe ou indirecte (passage de transit sous porte pour la circulation d'air) ;
- Section de l'amenée d'air : se reporter au tableau « Dimension des entrées d'air ».

ALIMENTATION EN GAZ DES APPAREILS

Tous les appareils sont adaptés à la nature du gaz distribué

Oui A2 A2

Tuyaux non rigides d'alimentation en gaz des appareils

Oui DGI DGI

- Matériau autorisé d'emploi

Oui A1 A1

- Longueur inférieure à 2 m

Non A1 A1

- Date d'utilisation dépassée ou illisible

Non A2 A2

- Passage dans les zones dangereuses

Non A2 A2

- Tube souple de calibre adapté aux abouts de raccordement et monté sur about(s) annelé(s)

Oui DGI DGI

- Le tube souple alimente un appareil encastré

Non A2 A2

La réponse doit être	Installation	
	Partie neuve	Partie existante
	sinon anomalie	sinon anomalie

APPAREIL À TIRAGE NATUREL

SANS OBJET ■

L'appareil est situé dans un local adapté (volume et ouvrant).	Oui <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>
L'appareil à tirage naturel est relié au robinet commandant l'arrivée du gaz soit par une tuyauterie rigide, soit par un tuyau flexible métallique ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>
Un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude à circuit de combustion non étanche n'est pas installé dans une salle de douche ou une salle de bain. Le remplacement d'un appareil raccordé existant par un appareil raccordé neuf demeure autorisé.	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	
NOUVEAU : en partie privative, la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère inférieure à 10 ppm ;	Oui <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>
NOUVEAU : en alvéole technique, la mesure traduit une teneur en CO de l'atmosphère inférieure à 10 ppm ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Hotte motorisée en présence d'un appareil à tirage naturel dans le même local.	Non <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>

ÉVACUATION DES PRODUITS DE COMBUSTION

SANS OBJET ■

Présence d'un conduit de raccordement et d'un conduit de fumée ;	Oui <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>
Conduit de raccordement flexible visible sur toute sa longueur ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Conduit de raccordement rigide visible ou visitable sur toute sa longueur ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Absence d'étranglement apparent ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Absence de moyen de réglage mobile ;	Oui <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Absence de contre pente ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Tracé conforme (notamment 2 coudes à 90° au maximum sur son parcours. 1 coude à 90° peut être remplacé par 2 coudes à 45°) ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Longueur maximum respectée :			
- conduit de raccordement rigide : 3 m en projection horizontale ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
- conduit de raccordement flexible : 2 m en projection horizontale ;	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
- conduit de raccordement flexible extensible : 1.5 m en développé.	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>
Le conduit de raccordement présente une détérioration apparente (ou jeu aux assemblages estimé supérieur à 2 mm).	Non <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>	DGI <input type="checkbox"/>

CONDUITS DE FUMÉE

SANS OBJET ■

Rappel :

L'entreprise a réalisé les travaux de fumisterie :

Le conduit de fumée débouche au-dessus de toute construction distante de moins de 8 mètres ;	Oui <input type="checkbox"/>
La section est constante sur toute sa longueur et adaptée aux appareils raccordés ;	Oui <input type="checkbox"/>
L'étanchéité du conduit de fumée a été vérifiée.	Oui <input type="checkbox"/>

L'entreprise n'a pas réalisé les travaux de fumisterie :

Un certificat concernant le conduit de fumée vous a été délivré par l'entreprise de fumisterie ;	Oui <input type="checkbox"/>
Pour ce conduit de fumée existant, un certificat de ramonage en cours de validité vous a été remis.	Oui <input type="checkbox"/>

APPAREIL DE CUISSON

SANS OBJET ■

L'appareil est situé dans un local adapté (volume et ouvrant).	Oui <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>
L'appareil de cuisson est relié au robinet commandant l'arrivée du gaz soit par une tuyauterie rigide (appareils fixes ou encastrés uniquement), soit par un tuyau flexible, soit par un tube souple (appareils existants non encastrés uniquement).	Oui <input type="checkbox"/>	A2 <input type="checkbox"/>	A1 <input type="checkbox"/>

A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais qui est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

DGI (Danger Grave et Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'on interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constitutifs la source du danger.



Installation	
Partie neuve	Partie existante
La réponse doit être	sinon anomalie
	sinon anomalie

APPAREIL ÉTANCHE

SANS OBJET ■

L'orifice d'évacuation des produits de combustion débouche à l'extérieur ou dans un conduit collecteur.

Oui DGI DGI

L'orifice d'évacuation des produits de combustion respecte les distances aux ouvrants et amenées d'air. Il est situé :

A une distance de 0.40 m au moins de toute baie ouvrante ;

Oui A2

A une distance de 0.60 m au moins de tout orifice d'entrée d'air de ventilation.

Oui A2

L'appareil étanche est relié au robinet commandant l'arrivée du gaz soit par une tuyauterie rigide, soit par un tuyau flexible métallique.

Oui A2 A1

APPAREIL VMC GAZ

SANS OBJET ■

L'appareil est spécifique VMC GAZ ou porte l'indication lisible qu'il doit être raccordé à une VMC GAZ ;

Oui DGI DGI

Le relais spécifique au DSC est présent ;

Oui DGI DGI

Si la VMC Gaz est équipée d'un DSC, les appareils sont raccordés électriquement à une prise « standard » ;

Non A2 A2

La longueur du conduit de raccordement flexible n'exède pas 1.50 m ;

Oui A2 A2

La longueur développée du conduit de raccordement rigide n'exède pas 10 m ; chaque coude à 90° étant assimilé à 2 m de conduit ;

Oui A2 A2

L'appareil étanche est relié au robinet commandant l'arrivée du gaz soit par une tuyauterie rigide, soit par un tuyau flexible métallique.

Oui A2 A1

CHAUFFE EAU NON RACCORDÉ

SANS OBJET ■

L'appareil est à triple sécurité

Oui DGI DGI

Chaque appareil est installé dans un local ou une pièce réglementaire (volume ou ouvrant) : le local doit avoir un volume de 15 m³ minimum et un ouvrant donnant directement sur l'extérieur de 0.40 m² minimum ; ce n'est ni une pièce d'eau (salle de bain, douche), ni une pièce principale (salon, chambre) ni une pièce en communication permanente avec une des pièces précédemment citées.

Oui DGI DGI

Il n'alimente pas :

- Un récipient de plus de 50 litres, ou plus de 3 postes de puisage, ou 3 postes répartis dans plus de 2 pièces

Oui DGI DGI

NOUVEAU : - Une douche

Oui DGI DGI

Absence de VMC ou d'un dispositif d'extraction mécanique (sans autre ventilation)

Oui A2 A2

Présence d'une amenée et sortie d'air (cf. partie sur la VENTILATION)

Oui DGI DGI



Référence de l'installation

Coordonnées client

Date d'auto contrôle : _____

Nom du Responsable Gaz : _____

Numéro de certificat de conformité : _____

Cachet de l'entreprise

Fiche visa qualité présentée le :
Cachet de l'organisme de contrôle